

## TABLE DES MATIÈRES

LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS . . . . .	1
PRÉAMBULE . . . . .	1
TITRE ABRÉGÉ (art. 1) . . . . .	8
DÉFINITIONS (art. 2) . . . . .	8
DÉCLARATION DE PRINCIPES (art. 3) . . . . .	18
PARTIE 1 : MESURES EXTRAJUDICIAIRES (art. 4 à 12) . . . . .	29
Principes et objectifs (art. 4 et 5) . . . . .	29
Avertissements et renvois (art. 6 à 9) . . . . .	31
Sanctions extrajudiciaires (art. 10 à 12) . . . . .	36
PARTIE 2 : ORGANISATION DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS (art. 13 à 22) . . . . .	47
Tribunal pour adolescents (art. 13 à 17) . . . . .	47
Comités de justice pour la jeunesse (art. 18) . . . . .	60
Groupes consultatifs (art. 19) . . . . .	64
Juges de paix (art. 20) . . . . .	66
Greffier du tribunal pour adolescents (art. 21) . . . . .	67
Directeurs provinciaux (art. 22) . . . . .	68
PARTIE 3 : PROCÉDURES JUDICIAIRES (art. 23 à 37) . . . . .	73
Consentement préalable du procureur général (art. 23 et 24) . . . . .	73
Droit aux services d'un avocat (art. 25) . . . . .	73
Avis aux père et mère (art. 26 et 27) . . . . .	78
Détention avant le prononcé de la peine (art. 28 à 31) . . . . .	84
Comparution (art. 32) . . . . .	96

Mise en liberté ou détention sous garde (art. 33) . . . . .	101
Rapports médicaux et psychologiques (art. 34). . . . .	104
Renvoi à un organisme de protection de la jeunesse (art. 35) . . . . .	111
Jugement (art. 36). . . . .	113
Appels (art. 37) . . . . .	115
<b>PARTIE 4 : DÉTERMINATION DE LA PEINE (art. 38 à 82) . . . . .</b>	<b>119</b>
Objectif et principes (art. 38 et 39) . . . . .	119
Rapport prédécisionnel (art. 40) . . . . .	153
Peines spécifiques (art. 41 à 60) . . . . .	162
Peine applicable aux adultes et choix de la procédure (art. 61 à 81) . . . . .	259
Conséquences de la cessation d'effet des peines (art. 82) . . . . .	303
<b>PARTIE 5 : GARDE ET SURVEILLANCE (art. 83 à 109) . . . . .</b>	<b>311</b>
<b>PARTIE 6 : DOSSIERS ET CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS</b>	
(art. 110 à 129) . . . . .	431
Protection de la vie privée des adolescents (art. 110 à 112) . . . . .	431
Empreintes digitales et photographies (art. 113) . . . . .	439
Dossiers (art. 114 à 116) . . . . .	440
Accès aux dossiers (art. 117 à 124). . . . .	445
Communication des renseignements contenus dans les dossiers (art. 125 à 127) . . . . .	471
Destruction des dossiers et interdiction d'utilisation ou d'accès (art. 128 et 129) . . . . .	482
<b>PARTIE 7 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES (art. 130 à 157) . . . . .</b>	<b>487</b>
Dessaisissement du juge (art. 130) . . . . .	487
Remplacement de juges (art. 131) . . . . .	488
Pouvoir d'exclusion (art. 132) . . . . .	488
Transfert de compétence (art. 133) . . . . .	491
Confiscation du montant des engagements (art. 134 et 135) . . . . .	492
Infractions et peines (art. 136 à 139) . . . . .	493
Application du <i>Code criminel</i> (art. 140 à 142) . . . . .	497

Procédure (art. 143 à 145) . . . . .	502
Preuve (art. 146 à 153) . . . . .	503
Formules, règlements et règles de fonctionnement (art. 154 et 155) . . . . .	515
Accord avec les provinces (art. 156) . . . . .	516
Programmes (art. 157) . . . . .	516
PARTIE 8 : DISPOSITIONS TRANSITOIRES (art. 158 à 165) . . . . .	519
PARTIE 9 : MODIFICATIONS CORRÉLATIVES, ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR (art. 166 à 200 [ <i>Omis.</i> ]). . . . .	525
TABLE DES ANNEXES . . . . .	527
ANNEXE 1 – Extraits de la <i>Loi sur les jeunes contrevenants</i> , L.R.C. (1985), c. Y-1 (art. 24.1 à 24.3 et 28 à 31) . . . . .	529
ANNEXE 2 – Programme de mesures de rechange autorisé par le ministre de la Justice et le ministre de la Santé et des Services sociaux . . . . .	555
ANNEXE 3 – <i>Convention relative aux droits de l'enfant</i> , Rés. AG 44/25, Doc. Off. AG NU, 1989, Doc. NU A/44/49 . . . . .	567
ANNEXE 4 – Décret 791-84, (1984) 116 <i>G.O.</i> II, 1828 . . . . .	589
ANNEXE 5 – Décret 788-84, (1984) 116 <i>G.O.</i> II, 1825 . . . . .	591
ANNEXE 6 – Décret 790-84, (1984) 116 <i>G.O.</i> II, 1827 . . . . .	593
ANNEXE 7 – Décret 792-84, (1984) 116 <i>G.O.</i> II, 1829 . . . . .	595
ANNEXE 8 – <i>Loi sur l'identification des criminels</i> , L.R.C. (1985), c. I-1 . . . . .	597
ANNEXE 9 – TR/2002-91, (2002) 136 <i>Gaz. Can.</i> II, 1499 . . . . .	601
ANNEXE 10 – Décret 477-2003, (2003) 135 <i>G.O.</i> II, 2154 . . . . .	603
ANNEXE 11 – Décret 476-2003, (2003) 135 <i>G.O.</i> II, 2154 . . . . .	605
ANNEXE 12 – Décret 478-2003, (2003) 135 <i>G.O.</i> II, 2155 . . . . .	607
ANNEXE 13 – Décret 479-2003, (2003) 135 <i>G.O.</i> II, 2155 . . . . .	609
ANNEXE 14 – Décret 480-2003, (2003) 135 <i>G.O.</i> II, 2155 . . . . .	611
ANNEXE 15 – Conformément au paragraphe 50(1), ces articles du <i>Code criminel</i> s'appliquent en faisant les adaptations nécessaires (art. 718.2e), 722, 722.1, 722.2, 730(2), 748, 748.1 et 749) . . . . .	613

ANNEXE 16 – Conformément au paragraphe 51(7), ces articles du <i>Code criminel</i> s’appliquent en vertu de la Loi (art. 113 à 117). . . . .	617
ANNEXE 17 – Conformément au paragraphe 68(3), l’article 667(1) du <i>Code criminel</i> s’applique en vertu de la Loi . . . . .	621
ANNEXE 18 – Conformément au paragraphe 78(1), l’article 6 de la <i>Loi sur les prisons et les maisons de correction</i> s’applique en vertu de la Loi . . . . .	625
ANNEXE 19 – Conformément aux paragraphes 78(1) et (2), cet article du <i>Code criminel</i> s’applique en vertu de la Loi (art. 743.1) . . . . .	629
ANNEXE 20 – Conformément au paragraphe 78(2), l’article 127 de la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i> s’applique en vertu de la Loi . . . . .	631
ANNEXE 21 – Article 743.5 du <i>Code criminel</i> . . . . .	633
ANNEXE 22 – <i>X. c. La Reine, sub nom. LSJPA – 097</i> , C.A. Québec, n° 200-08-000120-088, 23 février 2009, juges Nuss, Thibault et Pelletier, EYB 2009-155602 . . . . .	635
ANNEXE 23 – <i>R. c. S.J.L.-G.</i> , 2009 CSC 14, EYB 2009-156451 . . . . .	637
TABLE DE LA JURISPRUDENCE . . . . .	639
INDEX ANALYTIQUE. . . . .	649